



La CGT Finances Publiques de la DISI Paris-Champagne informe

COMPTE – RENDU du Comité technique local du 18 octobre 2016

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Jean-Marc CHAUMELLE (ESI de Chalons) ; Michel RISACHER (ESI de Nemours) ; Arnaud SOUPEZ (ESI de Noisiel) ; Laurent GUIBOUD-RIBAUD-BLONDIN (expert, ESI de Bobigny) ; Hervé PERESINI (ESI de Noisiel). Ce CTL était présidé par Marc LUX, Directeur de la DISI Paris-Champagne.

Le Directeur lui-même a posé la question : « jusqu'à quand pourra-t-on tenir ? ». L'évolution de l'informatique DGFIP ne donne pas lieu à l'élaboration d'une stratégie d'avenir mais seulement de « lignes directrices » qui se traduisent par des restructurations et des fusions... L'actualité illustre le propos : les agents du service de Développement de l'ESI de Bobigny, qui ont été transférés sur le site de Montreuil-Blancqui suite à leur remplacement par le Pôle départemental d'enregistrement de la DDFIP 93 - déplacement dont le Directeur nous avait affirmé lors du CTL de janvier qu'il lui avait été « imposé » - doivent maintenant faire face à une action fusionnelle entre l'ESI de Bobigny et celui de Montreuil-Blancqui. Le nouvel établissement prendrait le nom écourté d'« ESI de Montreuil ». Côté assistance, le Directeur affirme que les CID-SIL restent à Bobigny, mais peut-être pas pour « la nuit des temps » !... Par ailleurs, l'espace de travail des informaticiens affectés à Montreuil est confronté à la montée en puissance de l'équipe TRACFIN. M. Lux exclut un nouveau déménagement, mais il a concédé n'avoir aucune maîtrise sur l'extension de TRACFIN. Si l'on ajoute à tout ceci la lecture du projet directionnel présenté au Groupe de travail informatique du 19 Septembre, qui englobe un projet national de fusion pour tous les ESI en double résidence, une unique conclusion s'impose :

La Direction générale renie ses engagements écrits de 2011 sur le devenir des ESI !

La question de la confiance, indispensable à tout dialogue social, méritait d'être posée, ce qui fut fait par la CGT, et à laquelle le Directeur a répondu que « le contexte ayant évolué, les engagements de 2011 ne peuvent plus être tenus ». Pour lui l'essentiel est que les missions ne disparaissent pas, même si elles sont reprises par d'autres. Chacun jugera. Une lettre solennelle de protestation a été lue par une délégation balbynienne d'experts venue de Montreuil pour dénoncer ce qu'il convient d'appeler un dédit et un coup de force.

Résultat du vote : CONTRE à l'unanimité des organisations syndicales

Autres sujets débattus à l'ordre du jour et questions diverses :

- Déménagement de Châlons :

Le Pôle fiscal 51 récupère les bureaux de l'ESI : les informaticiens doivent composer avec leur local d'accueil, ex-salle d'exploitation datant de 1963, qui doit être rénové. La CGT Finances publiques suit de près la satisfaction des revendications sur les conditions de travail : isolation thermique et phonique, cloisons, dératization, risque amiante, éclairage, peinture, etc.

- Transferts et transformations d'emplois à la DISI Paris-Champagne :

Malgré un effort de la Direction pour « ajuster l'emploi à la qualification », le nombre de postes vacants reste très élevé : 75 en tenant compte de 17 temps partiels, sur les 722 emplois DISI. Pour la CGT il est totalement inadmissible que les postes vacants ayant échappé à la suppression ne soient pas pourvus !

- Plateforme mutualisée de la Formation professionnelle :

La Disi Sud-Ouest devient gestionnaire des envois de convocations et du suivi statistique des formations au niveau national. La DISI PC doit participer à la montée en puissance du processus, mais selon des modalités qui restent à préciser.

- Cantine de l'ESI de Nemours :

L'agent est en arrêt de travail et son intérim est budgété sur des crédits vacataires mais cette solution n'est pas présentée comme pérenne. Les tickets restaurants ayant été écartés d'office, une solution est à l'étude pour faire appel à une cantine de proximité.

- Transfert de la mission d'exploitation GCOS de l'ESI Paris-Montreuil vers l'ESI Marseille-Saint-Loup :

Selon le Directeur un futur manque d'effectifs justifie la reprise de ce service par l'ESI de Marseille. Cela concerne 9 applications dont AMD et les règlements magnétiques (IRMA). Il n'y a pas de calendrier pré-défini. Marseille ne possède pas le même planificateur de travaux (OPS) que Montreuil (ORION) et la plupart des applications concernées ne sont pas suivies par une maîtrise d'œuvre. Une étude de faisabilité s'impose donc. Les informaticiens devraient pouvoir rester sur la RAN de Montreuil, mais pas à Fédération... sauf pour renforcer le service éditique.

- Exploitation rénovée de MEDOC 2020 (Reims) :

La Direction souhaite passer à une plage élargie d'horaire en équipes : 7h-20h au lieu de 8h-18h actuellement.

- PAR (Parcours d'assistance rénové) :

Cette nouvelle formule d'assistance téléphonique sans téléphone (sic) est déjà utilisée dans les SPF, mais nous ne disposons pas d'un retour sur ses taux de résolution. Quand aux fiches d'aide « pas à pas », leur pertinence n'est pas, selon la Direction, connue pour le moment. La CGT Finances publiques revendique que soit laissé le libre choix à l'utilisateur : téléphone ou formuel. La suppression pure du téléphone est une mesure dogmatique qui confine à la maladresse.